

LES 10 RÈGLES D'OR DU CONCOURS DIS-MOI DIX MOTS !

ARTICLE 1. CONTEXTE

Ce concours invite les classes élémentaires et secondaires à réaliser une production littéraire et graphique collective, reposant sur un travail linguistique à partir des dix mots, choisis chaque année, par le Ministère français de la Culture, en lien avec les pays francophones partenaires. Le thème de l'édition 2021 porte sur « Dis-moi dix mots qui (ne) manquent pas d'air ! » avec : *aile, allure, buller, chambre à air, décoller, éolien, foehn, fragrance, insuffler, vaporeux.*

ARTICLE 2. PUBLIC CONCERNÉ

Peuvent participer, seuls ou en association avec d'autres classes au sein de la même école ou en partenariat avec des artistes ou organismes, les élèves :

- des écoles publiques pilotes ;
- des écoles privées françaises ou francophones, dont le français est langue de scolarisation ;
- des écoles privées enseignant le français langue étrangère.

ARTICLE 3. PRODUCTIONS ATTENDUES

Les réalisations doivent à minima associer deux types de productions, textuelle et graphique, et :

- **doivent** être sous forme **d'une ou de plusieurs planche.s de bande dessinée** autour d'une partie ou de la totalité des mots selon les classes : **3 à 6 mots pour les classes élémentaires**, les **10 mots pour les classes du secondaire** ;
- **peuvent** inclure en plus du texte, **du son et/ou une animation ou n'importe quelle autre forme de création artistique** à condition que le fichier envoyé soit inférieur à 3 minutes, d'une taille maximale de 2 Go ;

ARTICLE 4. MODALITÉS DE TRAVAIL

Pour ce concours qui concerne l'appropriation de mots par un travail sur l'écrit, il est attendu une production littéraire et graphique à travailler en classe, individuellement, en binôme ou en groupe. Dans tous les cas, **une seule production est à présenter**. Les classes peuvent présenter un seul travail collectif ou présenter le meilleur travail du

groupe. Les projets pluridisciplinaires sont encouragés ainsi que le partenariat avec une structure culturelle afin d'associer un artiste à la réalisation du projet.

ARTICLE 5. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est prise en compte dès que le formulaire suivant - cliquez [ICI](#) - est renseigné. Attention ! Inscrivez-vous avant le 18 février.

ARTICLE 6. LE CALENDRIER

Avant le 18 février	Inscriptions
Le 11 mars, à minuit, heure du Qatar	Date limite pour l'envoi des productions
Le 21 mars	Proclamation des résultats
À déterminer	Remise des prix

ARTICLE 7. COMMENT SOUMETTRE LES PRODUCTIONS ?

Envoyez vos productions finales sur francophonies@if-qatar.com avant le 11 mars à minuit, heure du Qatar. Aucune production ne sera acceptée au-delà de cette date.

ARTICLE 8. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un jury composé de 3 personnes évaluera les productions selon les critères dans le document annexe.

ARTICLE 9. PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET PRIX

Les résultats seront proclamés sur le site officiel de l'Institut français.

De nombreux lots sont à gagner et seront annoncés à la lumière de l'évolution de la situation sanitaire. Seront récompensés les lauréats des 3 catégories suivantes :

- Prix écoles publiques pilotes
- Prix écoles privées françaises et francophones
- Prix écoles privées enseignant le FLE

ARTICLE 10. CAS DE FORCE MAJEURE

L'Institut Français du Qatar est dégagé de toute responsabilité en cas de force majeure qui entrainerait l'annulation du concours.